

Délibération du Conseil municipal

Séance du 18 novembre 2025

Le dix-huit novembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents BOUSSICAULT Gérald, BOYER Emilie, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à PAVILLON Jean-Paul
CHOUTEAU Edith à BOYER Emilie

Absent(s) excusé(s)

Absents

GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, SOURCE Corinne

Secrétaire(s) de séance

REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 12 novembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 19 novembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1811-15 | Sport – Conventions avec les associations sportives pour la saison 2025-2026 – Mise à disposition d'infrastructures

Monsieur René Raveleau, adjoint au maire en charge des Sports et des Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le souhait de la Municipalité de soutenir et d'accompagner les associations sportives ponts-de-céaises dans la mise en œuvre de la politique sportive en faveur des habitants,

Considérant la nécessité de mettre en place des conventions avec les associations sportives pour la mise à disposition des équipements sportifs,

Considérant les projets de conventions annexés à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission ressources du 10 novembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les termes des conventions entre la ville des Ponts-de-Cé et les associations sportives ponts-de-céaises listées ci-après :

AAECC KINBALL – AAECC HANDBALL – AAECC FLOORBALL – AAECC TENNIS DE TABLE – AAECC PLURISPORTS - ASPC BADMINTON ET PLUMFOOT – ASPC JUDO - ASPC KARATE – ASPC GYM'FORM – ASPC GYM SPORT – ASPC PETANQUE – ASPC BASKETBALL – ASPC FOOTBALL – ASPC AIKIDO – KYUDOKAI DES PONTS - AMRT – ANJOU KILLERS – ATHLE PONTS-DE-CE – CKPC – CAPOEIRA – MOLKKY CLUB D'ANJOU - EVENT'TRAIL

- Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer lesdites conventions, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération,
- Autorise le maire à signer les avenants relatifs à ces conventions en cas de changement de créneaux, par décision du maire.

S. BEAUCLAIR et P. LABORDERIE ne prennent pas part au vote.

VOTE		
En exercice	32	POUR 27
Présents	27	CONTRE 0
Pouvoirs	2	ABSTENTION 0
Pris part au vote	27	TOTAL 27

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,
Jean-Paul PAVILLON


